

Eau Potable et Eaux usées à MADAGASCAR

Création au 3 juillet 2005

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

NB : 1 euro = env. 2500 ariary

En 2004, avec un **taux d'accès de la population à l'eau de 27%** et un taux d'accès **aux infrastructures d'assainissement de base de moins de 20%**, toute reste à faire à Madagascar, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Face à cette situation, le Gouvernement malgache, avec l'appui des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, AFD, BEI, BADEA, PNUD) s'est fixé depuis 2003 des objectifs ambitieux et met en place un cadre légal favorisant la participation du secteur privé.

Bien que les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement soient difficilement dissociables, ils n'occupent pas le même rang parmi les priorités actuelles du Gouvernement. Pour cette raison, ils sont abordés séparément dans cette fiche.

L'ACCES A L'EAU POTABLE

UNE PRIORITE POUR 2005

Etat du secteur

Un taux d'accès très faible

Objectifs du Ministère de
l'Energie et des Mines pour le
taux de desserte en eau potable

| | 2005 | 2006 | 2007 |
|---------------|------|------|------|
| milieu rural | 18 | 21 | 24 |
| milieu urbain | 85 | 87 | 90 |

Source : MEM

Le taux moyen d'accès à la distribution d'eau à Madagascar se situe parmi les plus faibles du monde : 27% de la population au niveau national. Cependant les différences sont importantes d'une part entre les populations urbaines et rurales (avec des taux d'accès respectifs de 83% et 12%), d'autre part entre régions. Le cas du grand sud (la province de Tuléar) est le plus inquiétant au niveau des ressources disponibles. Cependant, des efforts importants y sont fournis par les autorités locales et des ONG.

| PROVINCE | POPULATION DESSERVIE | POPULATION TOTALE | TAUX DE DESSERTE |
|--------------|-------------------------|----------------------|---------------------|
| Tuléar | 520 847 | 1 728 472 | 30,13% |
| Antananarivo | 388 613 | 2 702 286 | 14,38% |
| Majunga | 107 237 | 1 373 204 | 7,81% |
| Fianarantsoa | 191 546 | 2 810 282 | 6,82% |
| Tamatave | 107 864 | 2 029 627 | 5,31% |
| Diego Suarez | 46 150 | 971 904 | 4,75% |
| Madagascar | 1 362 257 | 11 615 775 | 11,73% |

Source : Ministère de l'Energie et des Mines

Une production qui peine à croître

La JIRAMA est la société d'Etat chargée de la production, du transport et de la distribution de l'eau et de l'électricité. Depuis la libéralisation du secteur

En 2004, la production totale était de 96 millions de m³. Elle stagne depuis 2000, avec une augmentation de seulement 3,2%. Entre 1992 et 2000, elle avait augmentée de 23,5%. L'utilisation à la limite de saturation des infrastructures de production en est la cause principale. La plupart des réseaux ont près de 50 ans ; selon les données officielles 25% sont à réhabiliter.

de l'eau, la JIRAMA est passée du statut de monopole à un statut d'acteur à part entière du secteur mais elle n'est pour le moment confrontée à aucune concurrence dans le secteur de l'eau (contrairement à celui de l'électricité).

Confrontée à de graves difficultés financières, la JIRAMA est placée depuis février 2005 sous gestion déléguée de la société allemande LAHEMEYER.

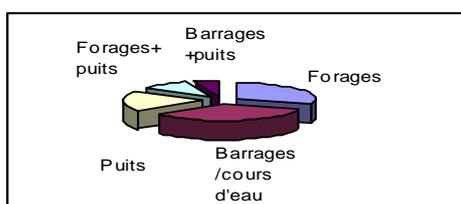
Evolution de la production d'eau par la JIRAMA (millions m3)

| Années | 1992 | 1994 | 1996 | 1998 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Volume produit | 74,7 | 79,9 | 77,2 | 62 | 92,2 | 91,6 | 90,6 | 93,7 | 96 |

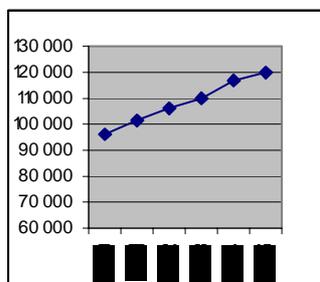
Source : JIRAMA

65 centres de production sont répartis actuellement dans les principales villes de Madagascar. Parmi eux, 7 centres concentrent la majorité de la production. Pour l'année 2004, la production d'eau à Tananarive a représenté près de 56% de la production totale, et celle des six autres villes principales environ 32%

Provenance de la production d'eau de la JIRAMA



Evolution du nombre d'abonnés au réseau d'eau de la JIRAMA



En cinq ans, le nombre d'abonnés au réseau d'eau de la JIRAMA a augmenté de 24%, pour atteindre 120 000 abonnés en janvier 2005. Après deux années avec une progression mensuelle proche de 0,45% (6% annuel), la crise de 2002 a causé un ralentissement de cette progression avec une augmentation mensuelle moyenne de 0,25% (3% annuel). L'année 2003 a vu la reprise de la croissance avec une augmentation mensuelle moyenne avoisinant les 0,55% (soit près de 6,6% en an).

La situation en milieu rural

Malgré les efforts conjoints du gouvernement, des bailleurs de fond et de nombreuses ONG, la situation en milieu rural à Madagascar est l'une des plus préoccupantes au monde. Seul 12 % de la population a accès à l'eau potable. C'est dans le but d'améliorer cette situation que vont être mises en place les Agences de Bassin et rédigés les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Ils permettront de coordonner les différentes actions menées, et d'inciter la participation d'investisseurs privés. Pour le moment, les plus importants efforts ont été déployés dans la province de Tuléar, avec la rédaction d'un premier schéma directeur en 2001.

Cadre légal : le Code de l'Eau

Conformément au Code de l'Eau, l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) a été mise en place en 2004.

Placée sous tutelle du ministère de l'Energie et des Mines, ses principales missions sont :

- d'élaborer et de veiller à l'application des stratégies nationales relatives à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- d'assurer la coordination de la gestion intégrée des

Appel aux investisseurs privés

En 1999, le cadre juridique du secteur de l'eau à Madagascar a été entièrement modifié. La loi 98-029 a notamment ouvert le marché aux investisseurs privés, malgaches ou étrangers. Des autorisations, des concessions mais surtout des contrats d'affermage doivent être prochainement définis juridiquement pour permettre aux opérateurs privés de pénétrer le marché malgache. En complément de la société d'Etat JIRAMA, d'autres sociétés exploitantes et distributrices d'eau devraient pouvoir se développer.

Cette loi a également restructuré le paysage institutionnel du secteur. Elle redéfinit notamment le rôle et les prérogatives du ministère de l'Energie et des

- *ressources en eau, d'évaluer et déterminer les besoins actuels et futurs du secteur de l'eau et de l'assainissement.*

Mines et prévoit la mise en place de plusieurs institutions: l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, l'Office Régulateur et la Société de Patrimoine.

Les projets en cours

Important appui des bailleurs de fonds

A l'occasion de la journée de l'eau (22 mars 2005), la Banque Africaine de Développement (BAD), qui finance actuellement un projet de 700 forages dans la région du Sud Est de Madagascar, a annoncé le lancement de son Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural en Afrique (IAEAR).

Elle est destinée à fournir à quelque 300 millions de personnes un accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'horizon 2015, soit un taux d'accès de 80 %.

De manière générale, les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne, BAD, AFD) sont très actifs dans le secteur de l'eau à travers des projets spécifiques au secteur ou à travers des programmes plus vastes de développement rural.

A Madagascar, le Projet Pilote d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural (PAEPAR) financé par la Banque Mondiale est actuellement le principal projet du secteur. Démarré en 1998, il se terminera en juin 2005. Il a permis de mettre au point une stratégie d'approche de réalisation de systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural à travers :

- la mise en place du cadre réglementaire (Code de l'Eau),
- la mise en place du service d'eau et d'assainissement géré par les communautés tout en assurant l'évaluation de leur besoin ainsi que leur développement

- la réalisation de 320 Adductions d'Eau Potable Gravitaires (AEPG)

- l'exécution de 625 forages équipés de pompe à motricité humaine

Les axes définis par ce projet-pilote devraient être appliqués à grande échelle dans le programme « eau et assainissement pour le milieu rural » dans les années à venir.

L'Union Européenne est actuellement en train de lancer le programme ACORDS axé sur le développement rural et comportant une large composante « eau ». Les communes qui bénéficieront du programme sont en cours de sélection.

LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

UNE PREOCCUPATION ANNEXE

Objectifs du Ministère de l'Energie et des Mines pour le taux d'accès aux installations d'évacuation d'excrétas

| | 2005 | 2006 | 2007 |
|---------------|------|-------|------|
| milieu rural | 60 | 64 | 70 |
| milieu urbain | 97 | 97,05 | 97,1 |

Source : MEM

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, l'assainissement n'a jamais été considéré comme un souci par les autorités successives. Les principaux réseaux existants datent de la période coloniale.

Néanmoins, sous l'impulsion des bailleurs de fonds et des différentes ONG présentes dans le secteur, le Gouvernement commence à prendre conscience des problèmes d'assainissement et de traitement des déchets. La priorité reste l'accès aux infrastructures d'évacuation d'excrétas. Des objectifs ambitieux, tout comme dans le domaine de l'eau, ont été inscrits dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté. Les ambitions pour 2007 sont d'atteindre un taux d'accès aux infrastructures d'évacuation d'excrétas de 70% en milieu rural et 97% en milieu urbain.

Etat du secteur

Objectifs du ministère de l'Energie et des Mines pour le taux d'accès aux autres infrastructures d'assainissement

Milieu rural

Bien que le niveau d'assainissement soit très faible en milieu rural, les autorités décentralisées (communes rurales) ne considèrent pas ce secteur comme prioritaire. Aucun responsable de l'assainissement n'existe dans les communes

| | 2005 | 2006 | 2007 |
|---------------|------|------|------|
| milieu rural | 5 | 15 | 25 |
| milieu urbain | 50 | 60 | 70 |

Source : MEM

Quelques chiffres concernant l'assainissement à Tananarive :

- volume total d'eaux usées collecté par le réseau d'assainissement : 23 000 m³/jour.
- Seul 17 % de la population de la CUA est raccordée au réseau d'assainissement collectif, et cette proportion est inégale suivant les arrondissements.
- Pour 2004, la production unitaire de déchets ménagers est estimée à :
 - 650 g/hab/jour sur la CUA ;
 - 600 g/hab/jour pour la périphérie.

rurales et l'assainissement reste un problème individuel. Parmi les différentes composantes de l'assainissement définies dans le cadre général, seule l'évacuation des excréta porte l'attention de la population en milieu rural.

Milieu urbain

Les principaux réseaux existants datent de la colonisation, et les projets d'assainissement viennent généralement en second plan par rapport à d'autres projets. Faute d'entretien suffisant, les réseaux existants ne peuvent souvent plus absorber les eaux usées ainsi que les eaux pluviales, créant des inondations fréquentes lors de la saison des pluies.

Par ailleurs, le manque de documents de base - tels un plan d'urbanisme ou un schéma directeur - a pendant longtemps constitué un véritable blocage pour le développement de ce sous-secteur.

Cas de la ville de Tananarive

L'assainissement de l'agglomération de Tananarive se heurte à plusieurs problèmes complexes :

- La faible densité de population privilégie l'assainissement individuel, plus difficile à gérer que l'assainissement collectif .
- L'interpénétration de zones agricoles et de zones urbanisées exige un assainissement très efficace.
- Le faible taux d'accès à l'eau rend impossible l'évacuation des matières fécales qui sont donc en majorité stockées sur place dans des fosses sèches.
- Enfin, les voiries étant peu aménagées (beaucoup de pistes et de ruelles très escarpées), les eaux pluviales créent des inondations et des torrents dans l'agglomération. L'évacuation des ordures ménagères est impossible dans certaines zones.

A côté de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA), le SAMVA, établissement public industriel et commercial (EPIC) créé en 1995, est également chargé de l'assainissement urbain.

Cadre légal

Une politique en cours de définition

Les textes se rapportant aux problèmes de l'assainissement et du traitement des déchets sont nombreux. Ils touchent en effet plusieurs domaines (santé, aménagement du territoire, environnement...) et sont donc suivis par des administrations différentes. Un des rôles attribués à l'ANDEA en matière d'assainissement sera de regrouper ces différentes tutelles afin d'optimiser le développement du secteur.

Les questions d'assainissement et de traitement des déchets sont traitées en tant que chapitres de textes généraux :

- Code de la Santé Publique
- Code de l'urbanisme
- Charte de l'Environnement
- Code de l'eau)

ou font l'objet de lois plus spécifiques :

- loi sur les organismes chargés de l'assainissement
- loi sur la gestion et le contrôle des pollutions industrielles

CONTACTS

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

Adresse: BP 280 Ampandrianomby 101 TANANARIVE
MADAGASCAR

Téléphone : (261 20) 22 595 59

Fax : (261 20) 22 325 54

Contacts :

- Monsieur RAKOTONDRAINIBE Jean Harivelo (INGÉNIEUR HYDROGEOLOGUE - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)
- Madame RAKOTOMAHARO RAZANAMIHAJA M. E. (DIRECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT)
- Madame RAVELOJAONA Joséphine Angèle (CHEF PROJET PAEPAR)

JIRAMA

Adresse: 149 RUE RAINANDRIAMANPANDRY BP 200-
Ambohitovo 101 TANANARIVE
MADAGASCAR

Téléphone : (261) (20) 22 200 31

Fax : (261) (20) 22 338 06

E-mail : jiradeo@wanadoo.mg

Contacts :

- Monsieur Rodrigues HACHE (DIRECTEUR GENERAL)
- Monsieur RAVALISOA Henri (DIRECTEUR EXPLOITATION EAU)
- Monsieur RAMAMPANJAKA José Richard (DIRECTEUR DE L'EQUIPEMENT EAU)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à (tanarive@missioneco.org)).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Economique de Tananarive

Adresse : Immeuble de l'Ambassade de France
Ambatomena – BP 671
Tananarive 101

Tel : (261 20) 22 399 99 Fax : (261 20) 22 399 75

Rédigée par : Marianne PLENACOSTE

Revue par : Monique MERCIER BOUVIER/RQL

Date de parution : 04.07.2005

Version originelle du 4 juillet 2005

Version n°1 du 04.07.2005